

# COMMUNE DE WALFERDANGE

## AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « rue de Bridel 2 » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés 11-13, rue de Bridel à Bereldange, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de l'administration communale de Walferdange et visant la construction de trois maisons unifamiliales et d'une maison bifamiliale en bande.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange [www.walfer.lu](http://www.walfer.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 9 juin 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber